

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 02

SÉANCE DU 6 JANVIER 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 31 décembre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Colette BONIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Régis DE MALLMANN ; M. Pierre COTE ; M. Benoît SECHET ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Benoît SECHET.

Membres absents : Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Claude GAUD.

— — — —

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS D'ÉCULLY ET LE CENTRE SOCIAL « L'ORANGERIE » RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS DE STIMULATION DE LA MÉMOIRE POUR L'ANNEE 2026

Dans le cadre de sa programmation à destination des personnes âgées, le CCAS d'Écully recourt à des partenaires afin de proposer des activités concourant à la préservation de leur autonomie.

Le centre social de l'Orangerie construit ses interventions autour du projet social défini avec les habitants et avec ses partenaires. A ce titre, il vise globalement à pouvoir maintenir et entretenir le lien social entre les habitants, notamment via les axes suivants : renforcer la prise en compte des publics fragilisés, et redynamiser les liens sociaux pour tous les publics. Le centre social de l'Orangerie a ainsi une expérience concluante menée par des bénévoles et encadrée par un salarié référent dans l'animation d'ateliers de stimulation de la mémoire à destination des personnes âgées.

Le CCAS d'Écully reconnaît la pertinence des objectifs du projet proposé par le centre social de l'Orangerie ainsi que son expertise dans ce domaine et l'a sollicité en 2024 pour la mise en œuvre d'ateliers de stimulation de la mémoire auprès des Écullois.

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260106-CCAS_2026-02-DE
Date de télétransmission : 14/01/2026
Date de réception préfecture : 14/01/2026

Ces ateliers, mis en œuvre de manière hebdomadaire, auprès d'un groupe de 15 personnes étaient encadrés par un professionnel et un bénévole. Ils ont connu un succès certain en 2025 avec plus d'une trentaine de participations.

Il est donc proposé de renouveler ce partenariat avec le centre social de l'Orangerie pour l'année 2026, avec une prise en charge par le CCAS des frais à hauteur de 1 540 €.

Il est proposé de conclure une convention entre le CCAS d'Écully et le centre social « l'Orangerie » au titre de la mise en œuvre d'ateliers de stimulation mémoire pour la période allant de la notification de cette décision au 31 décembre 2026 (ANNEXE CONVENTION_CCAS_CS_ORANGERIE).

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Approuve les termes de la convention entre le CCAS d'Écully et le Centre social « l'Orangerie » relative à la mise en œuvre d'ateliers de stimulation de la mémoire telle que jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention annexée, et tous les documents afférents ;
- Dit que les crédits relatifs à cette convention sont inscrits au budget de l'exercice 2026, chapitre 011.

Ainsi délibéré,
A Écully, le - 6 JAN. 2026

Certifié exécutoire le 14 JAN. 2026

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS